



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

ID : 040-214001554-20221210-221210H1338H2-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix décembre à dix heures quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

**Date de la convocation** : mercredi 07 décembre 2022

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

**N° DEL20221210-002**

**CREATION DE POSTE : ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'assistant de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe, en raison d'un avancement de grade par voie de concours,

La création d'un emploi d'assistant de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistant conservation patrimoine et bibliothèque,



Catégorie : B

Grade : Assistants conservation principale 1<sup>ère</sup> classe,

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 19/12/22

Le secrétaire de séance



**Thierry GALLEA**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*